



**ANNONCE AU PUBLIC**

**Concerne :** Adjudication des Obligations du Trésor,

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, à l'appel d'offres de souscription aux Obligations du Trésor dans les conditions suivantes:

- 1. Nombre de titres mis aux enchères : 80.000**
- 2. Caractéristiques communes:**

- Valeur nominale d'une Obligation du Trésor : 100.000 BIF.
- Coupons : 11,00% ; 12,00% ; 13,00% et 14,00 % l'an du nominal, respectivement pour les Obligations à 2 ; 3 ; 4 et 5 ans, payables annuellement.
- Prix : proposés par les souscripteurs.
- Les prix sont exprimés en % de la valeur nominale du titre avec 2 décimales.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 26 avril 2017 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.
- **Lieu :** - BRB, Service Marché Monétaire, 1<sup>er</sup> étage, bureau n° 1.45, ou  
- Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD)
- Date d'adjudication : mercredi, le 26 avril 2017 à 10h 10 min.
- Date de jouissance : jeudi, le 27 avril 2017.
- **Nombre minimal de titres par offre : 1.000 titres.**
- **Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.**
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

- 3. Caractéristiques spécifiques:**

- **Obligations à 2 ans, série n° BIOT02190427**  
**Emission n° BIOT02190427/018/17**  
*Nombre de Titres : 30.000*  
*Date d'échéance : le 27 avril 2019.*
  - **Obligations à 3 ans, série n° BIOT03200427**  
**Emission n° BIOT03200427/017/17**  
*Nombre de Titres : 30.000*  
*Date d'échéance : le 27 avril 2020.*
  - **Obligations à 4 ans, série n° BIOT04210427**  
**Emission n° BIOT04210427/003/17**  
*Nombre de Titres : 10.000*  
*Date d'échéance : le 27 avril 2021.*
  - **Obligations à 5 ans, série n° BIOT05220427**  
**Emission n° BIOT05220427/002/17**  
*Nombre de Titres : 10.000*  
*Date d'échéance : le 27 avril 2022.*
- 4.** Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
  - 5.** Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
  - 6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
  - 7.** A l'échéance, le remboursement du principal et des coupons se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**